

opusdei.org

# **Y a-t-il des changements dans la gouvernance de la Prélature ?**

Questions et réponses sur le motu proprio "Ad charisma tuendum" et sur le congrès général extraordinaire dans l'Opus Dei.

5 mars 2023

Le changement concerne les relations de la Prélature avec le Saint-Siège. Le Motu Proprio n'introduit pas directement de

modifications dans le régime de la Prélature, ni dans les relations des autorités de la Prélature avec les évêques. En même temps, il prévoit que l'Opus Dei puisse proposer une adaptation des Statuts aux indications concrètes du Motu Proprio.

---

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
dev.opusdei.org/fr-ch/article/y-a-t-il-des-  
changements-dans-la-gouvernance-de-  
la-prelature/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/y-a-t-il-des-changements-dans-la-gouvernance-de-la-prelature/) (7 août 2025)